

Demande de réalisation de branchement au réseau public d'eau potable et/ou d'assainissement

COORDONNEES DU PROPRIETAIRE	
Nom :	Prénom :
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Téléphone :	Courriel :

ADRESSE PRÉCISE DU BRANCHEMENT OU DU PROJET D'ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF A REALISER :	
Adresse :	
Code postal :	Commune :
Section cadastrale :	ou N° parcelle/lot :

TRANSMISSION DU DEVIS

par courriel
 OU
 par voie postale

ÉLÈMENTS CONCERNANT LE OU LES BRANCHEMENT(S)

Locaux concernés :

Alimentation en eau potable : domestique, agricole, industriel

Eaux usées domestiques :

- maison particulière avec piscine
- immeuble collectif (*) comprenant logements
- autres, précisez.....

Eaux usées non domestiques :

- établissement artisanal ou industriel :
- Des installations spécifiques peuvent être demandées suivant la nature de l'activité ou du commerce exercé dans le local.
- activités agricoles
 - autres, précisez.....

Utilisation d'autres sources d'alimentation en eau que le réseau public :

- réutilisation des eaux de pluie
- puits, forage

La demande concerne :

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> une création de branchement au réseau d'eau potable <input type="checkbox"/> une création de branchement au réseau d'assainissement <input type="checkbox"/> une création de branchement au réseau pluvial urbain <input type="checkbox"/> la modification d'un branchement d'eau potable <input type="checkbox"/> la modification d'un branchement d'assainissement <input type="checkbox"/> la modification d'un branchement d'eau pluviale | <ul style="list-style-type: none"> <input type="checkbox"/> résultant d'un CU/PC/DP/PA N° <input type="checkbox"/> résultant d'un CU/PC/DP/PA N° <input type="checkbox"/> résultant d'un CU/PC/DP/PA N° <input type="checkbox"/> motif : <input type="checkbox"/> motif : <input type="checkbox"/> motif : |
|---|--|

DOCUMENT OBLIGATOIRE

La demande sera complète sous condition d'obtenir en pièce jointe une copie du document d'urbanisme (CU/PC/PA/DP) et pour toute demande de branchement un plan ou un schéma de principe indiquant l'emplacement souhaité du raccordement.

Ce document devra représenter :

- votre habitation, la voirie (rue, trottoir, etc,...) en indiquant votre limite de propriété ;
- L'emplacement des réseaux et l'endroit où vous souhaitez le ou les raccordement(s)

PROCEDURE DE LA DEMANDE

1. Le propriétaire remplit la demande de réalisation d'un branchement et la retourne à Eaux Sud Pays d'Auge soit par voie postale au : 189, Boulevard Herbet Fournet, 14100 LISIEUX ou par courriel à reseauxespa@agglo-lisieux.fr
2. Dans un délai de 15 jours après réception de votre demande ou si nécessaire après un rendez-vous sur site avec le prestataire ou le délégataire du réseau concerné, le devis vous sera adressé.
3. La réalisation des travaux s'effectuera dans un délai de 30 jours, après acceptation du devis et versement d'un acompte à hauteur de 50% du devis travaux au prestataire ou au délégataire du réseau concerné, et sous réserve d'avoir obtenu les différentes autorisations administratives.
4. Le solde sera encaissé, après la réalisation des travaux.

OBLIGATIONS

Le propriétaire s'engage :

- A accepter les éventuelles modifications d'emplacement et de profondeur de la boîte de branchement en fonction de l'encombrement du sous-sol ou d'un problème technique en domaine public.
- A effectuer les travaux en domaine privé après la réalisation des travaux en domaine public, conformément aux prescriptions du règlement de service d'assainissement. Pour rappel, le branchement d'assainissement collectif d'un immeuble comprend deux parties. Une partie publique qui inclut une canalisation de branchement sous domaine public ainsi que la boîte de branchement et une partie privée qui comprend la canalisation d'eau usée se situant entre vos installations sanitaires et la boîte de branchement.
- A contacter le service d'assainissement, une fois le raccordement effectué, afin de procéder au contrôle de conformité du branchement.
- A avoir pris connaissance des règlements d'assainissement et d'eau potable et à s'y conformer.
- A ne pas rejeter des eaux pluviales dans le réseau public d'assainissement.
- A régler la facture d'eau potable et le cas échéant la redevance d'assainissement dès que l'immeuble est raccordé.
- A régler la facture la redevance d'assainissement (facturation au m³ d'eau consommée) dès que l'immeuble est raccordable au réseau public d'assainissement si le délai de 2 ans est expiré.

Toute demande incomplète ne pourra pas être traitée

Fait à

Nom Prénom

Le

Signature

PARTIE RESERVEE AU PRESTATAIRE OU AU DELEGATAIRE DU RESEAU

Numéro de compteur :

Numéro d'abonné :

Réalisation du branchement eau potable réalisé le :

Signature

Réalisation du branchement assainissement collectif réalisé le :

Signature

Eaux Sud Pays d'Auge